

15.09.2010 - 07:00 Uhr

La Banque Sarasin projette d'émettre son premier emprunt

Bâle (ots) -

La publication ou la distribution entière ou partielle de ce document n'est pas permise dans, à destination de ou depuis les pays suivants: États-Unis (ou «us persons»), Espace Économique européen, canada, japon ou australie ou toutes autres juridictions où cela constituerait une violation des lois en vigueur.

Afin de diversifier sa stratégie de financement, la Banque Sarasin & Cie SA envisage de tirer parti des conditions favorables qui prévalent actuellement sur le marché suisse des capitaux pour émettre un emprunt à moyen terme. La Banque Sarasin a chargé l'UBS de jouer le rôle de chef de file.

Sarasin - Private banking suisse durable depuis 1841 -
www.sarasin.com

Le groupe Sarasin tire ses racines d'une banque privée suisse réputée. En tant que prestataire international de services financiers durables, le groupe est aujourd'hui présent sur plus de 20 sites en Europe, au Moyen-Orient et en Asie. À la fin juin 2010, il gère des actifs pour une contre-valeur de CHF 96,2 milliards et employait quelque 1 500 collaborateurs. Son actionnaire majoritaire est la banque néerlandaise Rabobank notée AAA, un rating attestant une solvabilité à toute épreuve.

Banque Sarasin & Cie SA - Private banking suisse durable depuis 1841 - www.sarasin.ch

La Banque Sarasin est l'une des premières banques privées de Suisse. Son engagement pour une orientation durable constitue un élément essentiel de sa philosophie d'entreprise. Spécialisée dans le conseil en placement et la gestion de fortune, elle offre un service compétent et des produits de qualité à une clientèle privée et institutionnelle. En Suisse, la banque est présente à Bâle (siège principal), Berne, Zurich, Genève et Lugano. La Banque Sarasin & Cie SA est cotée au SIX Swiss Exchange.

Remarque légale

Le présent communiqué de presse n'est pas publié aux États-Unis d'Amérique et ne peut être en aucun cas distribué aux personnes des États-Unis ni transmis à des publications faisant l'objet d'une diffusion générale aux États-Unis. Le présent document ne constitue ni une proposition ni une incitation à souscrire ou à acheter quelque valeur mobilière que ce soit. Par ailleurs, il ne saurait être considéré comme un prospectus D'Emission au sens de l'article 652a ou 1156 du Code suisse des obligations ni comme un prospectus de cotation en vertu du règlement de cotation de la SIX Swiss Exchange. Toute décision portant sur l'achat de valeurs mobilières mentionnées dans le présent document doit être basée uniquement sur le prospectus adéquat. Par ailleurs, les obligations de la banque SARASIN & Cie SA n'ont pas été et ne seront pas enregistrées selon les lois sur les valeurs mobilières américaines et ne peuvent être proposées, vendues ou livrées DANS LES États-Unis ou à toute «US person» si elles ne

sont pas Admises ou si elles ne répondent pas aux conditions d'exemption applicables AUX exigences d'admission selon la législation américaine régissant les valeurs mobilières.

Les informations contenues dans le présent communiqué de presse ne sont pas destinées à être publiées ou distribuées au Canada, en Australie ou au Japon. Elles ne constituent nullement une proposition de vente de valeurs mobilières au Canada, en Australie ou au Japon.

Au Royaume-Uni, le présent communiqué de presse s'adresse exclusivement aux (I) personnes qui disposent d'une expérience professionnelle dans le domaine des placements soumises À l'article 19(1) du «Financial Services and Markets Act 2000» (Financial Promotion) Order 2005 («Order») et (II) aux entités fortunées soumises à l'article 49(2) de l'Order et (III) aux personnes auxquelles il pourrait être distribué de manière légale (toutes ces personnes sont rassemblées sous l'appellation «personnes de référence»).

Par ailleurs, si le présent communiqué de presse est PUBLIÉ dans - ou l'offre de valeurs mobilières auquel il se réfère est faite dans - un État membre de l'EEE qui applique la directive 2003/71/EC (en plus de la mise en oeuvre de toute autre mesure applicable dans un quelconque État membre, la «Directive sur les prospectus»), le communiqué de presse et l'offre de valeurs mobilières qu'il décrit s'adressent, dès lors, uniquement aux personnes dans l'État membre en question considérées comme investisseurs qualifiés au sens de la directive sur les prospectus (ou qui sont considérées comme toute autre personne À qui l'offre peut légalement être adressée). Aucune autre personne dans cet État membre ne doit prendre de décision ou agir sur cette base. Le présent communiqué de presse ne s'adresse pas aux résidents italiens non considérés comme investisseurs qualifiés italiens.

© Copyright Banque Sarasin & Cie SA. Tous droits réservés.

Contact:

Dr. Benedikt Gratzl
Head of Corporate Communications, Media Relations
Tél.: +41/61/277'70'88
e-mail: benedikt.gratzl@sarasin.ch

Dr. Franziska Gumpfer-Keller
Deputy Head Corporate Communications, Media Relations
Tél.: +41/44/213'97'35
e-mail: franziska.gumpfer@sarasin.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100004757/100610260> abgerufen werden.